

Comité de direction

Route de Sergey 3

1354 Montcherand

tél. 076/374 61 66

e-mail : codir@asior.ch

Au Conseil intercommunal

Montcherand, le 7 octobre 2026

Préavis no 05/26 : Ecoles primaires et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour objet de solliciter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 245'000.00 destiné à financer l'achat - le renouvellement de mobilier scolaire pour les élèves et les maîtres / maîtresses.

II. Exposé des motifs

Entre le 1er juillet et le 4 octobre 2026, 46 élèves supplémentaires ont rejoint l'établissement primaire d'Orbe et environs. Cette augmentation des effectifs devrait se poursuivre au cours de l'année scolaire.

Afin de se préparer à ces nouvelles arrivées, les locaux encore disponibles seront équipés du mobilier et du matériel nécessaires à l'enseignement.

Ces arrivées sont difficiles à anticiper. Au moment des inscriptions, la répartition des nouveaux élèves entre les différents niveaux scolaires n'est pas connue. Il est donc nécessaire de disposer de salles pouvant être rapidement affectées en fonction des besoins.

Ces classes sont réparties entre les collèges de Chantemerle, du Grand-Pont, du Pré-Genevois et de Sainte-Claire.

La classe de Chantemerle est disponible immédiatement. Pour celles du Grand-Pont et du Pré-Genevois, du mobilier et du matériel doivent être acquis. Certaines devront également être équipées d'un affichage numérique frontal.

À Sainte-Claire, des travaux de transformation sont nécessaires. Ils permettront de mettre deux classes à disposition pour la rentrée 2027.

Ces mesures permettront d'augmenter rapidement la capacité d'accueil du degré primaire.

Pour le secondaire, quatre classes doivent être équipées (voir préavis 04/26). Le mobilier acquis sera ensuite réutilisé dans la nouvelle construction.

III. Coûts

Le montant pour équiper 7 classes est estimé, selon nos informations, à CHF 245'000.00.

IV. Amortissements

Ce mobilier sera amorti sur 10 ans conformément aux règles applicables du MCH2.

V. Charges induites par le projet

Ces acquisitions n'engendreront pas de frais d'exploitation supplémentaires.

Seuls les amortissements des investissements et, cas échéant, les intérêts liés à leur financement auront un impact sur le compte de résultats. Les amortissements seront comptabilisés conformément aux règles du MCH2.

VI. Conclusion :

En conclusion, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

- vu le préavis 05/26, Ecoles primaire et secondaires – Demande d'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes – Demande de crédit d'investissement,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et des finances.

Décide :

1. D'accorder au CODIR un crédit d'investissement de CHF 245'000.00 destiné à l'achat de mobilier scolaire pour l'équipement de 7 classes.
2. D'amortir le crédit demandé selon les règles du MCH2.
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante, ou en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2026 – 2031.
4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Adopté par le CODIR de l'ASIOR dans sa séance du 7 octobre 2026.

Au nom du Comité de direction

Le Président

La Secrétaire

Olivier Petermann

Carole Pose

Délégués du Comité de direction : Anne Baumann, Olivier Petermann et Nicolas Repond